Procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 31/05/2008

Le Conseil municipal de la commune de Saint Ilpize s'est réuni sous la présidence de :

Jean Fostier , Maire

le : 31 du mois de Mai an 2008 , à 09h00, en la salle de la mairie.

Tableau de présence :

Nom	P=présent A=absent E=Excusé	Pouvoir donné à :
ean louis Bouche	P	
Gilles Chicoutel	P	
Martine Defay	P	
Jean Fostier	P	
Anne Hazebaërt	P	
Pierre Héno	E	J. OLIVAIN
Joseph Olivain	P	
Gérard Portal	P	
Alain Rolland	P(retard)	
Ginny Rossiter	P	
an François Servant	P	

Secrétaire de séance : Mme Ginny Rossiter

Ordre du jour :

1 - Modification des budgets 2008
2 - Travaux réfection des voies communales qui ne peuvent bénéficier de subventions
3 - Projet de travaux pour demande DGE 2009
4 - Règlement intérieur
5 - Commissions extra municipales : rappel de leur rôle
6 - Désignation d'un conseiller à la Défense
7 - Rapport de la commission des litiges
8 - Divers

1 - Modification des budgets 2008

M le Maire explique au conseil qu'une fois le budget 2008 établi et voté, d'autres dépenses dont personne n'avait connaissance se sont présentées.

1-1 5500 € à payer en frais d'étude ZPPAUP pour la part de Saint Ilpize (coût total 19000 €, subvention 8000 €, 5500 € coût pour Villeneuve)

1-2 6733 € à payer pour travaux de déviation de la canalisation des eaux usées sur le CD16

Après consultation avec Madame le comptable du Trésor, il est apparu souhaitable de reporter le projet du four banal et ainsi de dégager une somme pour couvrir ces frais imprévus.

1-3 D'autres dépenses sont à prévoir : 800 € environ pour le remplacement du téléphone existant et l' imprimante (en panne) par une multifonction

Les recettes en provenance d'une dotation de recensement et la vente d'une concession au cimetière couvriront cette dépense.

1-4 M. Olivain rappelle qu'il avait proposé des modifications budgétaires et regrette qu'elles ne soient pas retenues à l'exception de « bricoles ».
M. le Maire lui répond concernant essentiellement sa suggestion d'emprunt pour provisionner des dépenses que ceci n'est pas possible d'une part car la commune ne peut contracter un emprunt si celui ci n'est pas attaché à un projet précis et inscrit au budget (réponse fournie par les services du trésor) et d'autre part car il s'est engagé à ne pas alourdir la charge fiscale supportée par les citoyens et déjà lourde.

VOTE : La modification est adoptée par le conseil : 7 voix pour, 3 voix contre (M. Rolland n'était pas arrivé)

2 - Travaux réfection des voies communales qui ne peuvent bénéficier de subventions

2-1 M. le Maire demande qu'une liste prioritaire de travaux à effectuer soit établie. (M Chicoutel et M Servant)
Un enrobé à froid sera utilisé pour les réparations urgentes déjà évoquée lors d'un précédent conseil.
La réfection de certaines voies semble déjà urgente : la voie du Château, la route du Bancillon, la route de Cissac à Faucon

2- 2 ***Mur de soutènement Rue du Chapial/ D16***
Le mur s'écroule.
Le conseil décide de faire une étude pour la réfection et de demander une subvention DGE

2-3 **Parking du Château**
La subvention CG2D étant valable jusqu'en 2009, il a été décidé de remettre ce projet à l'année prochaine. Entre-temps il a été décidé de
faire une étude paysagère
entrer en négociation avec les propriétaires des terrains

3- Projet de travaux pour demande DGE 2009

3-1 **Pont de Cacharat**
Un devis pour la réparation de ce pont en date de 2005 existe pour la somme de 13293 € (entreprise Lancier) et devra être actualisé.
D'autres devis seront demandés et le projet inscrit au budget 2009 pour prise en compte DGE.

3-2 Illumination du château
Le conseil décide de procéder à une étude et une demande de subventions pour refaire les illuminations.
Le conseil espère obtenir les subventions suivantes :
50% syndicat d'electrification
10% Antenne locale du syndicat St Just
? Ademe (à voir) ou autres

4 - Règlement intérieur

4-1 Les élus sont priés de faire part de leurs suggestions en vue d'éventuelles modifications avant de se prononcer .

4-2 M. Olivain demande que soit précisé les conditions d'accès au budget via l'informatique. M. Portal lui répond que sa demande est légitime ; la communication en est prévue par les textes sans en préciser le support matériel et qu' il reste à vérifier si on peut utiliser la base de données sur le deuxième poste (licence logicielle) car pour des raisons de sécurité et de confidentialité de l'ensemble des données de la mairie (mots de passe du poste principal qui ne peuvent être divulgués) ce ne serait possible que sur le poste annexe. Dans tous les cas de figure et en attendant cette vérification nous imprimerons ce document à votre attention rapidement.
Quand à la question concernant la fourniture des documents préalablement à un projet de délibération est expressément prévue dans le projet de règlement intérieur

4-3 Un calendrier prévisionnel des réunions du conseil sera proposé

5 - Commissions extra municipales : rappel de leur rôle

Le conseil crée un certain nombre de commis sions :

5-1 Commission Guinguette Martine Defay, Ginny Rossiter
Elle étudiera - les conditions d'emploi à proposer pour le poste de travail saisonnier
- l'aménagement possible de la Guinguette et ses alentours
- l'extension des activités (cartes postales…..)

Le poste de régisseur
Une personne a posé sa candidature pour le poste de régisseur : M J-P FOUGERE de Tapon.
M le Maire souhaite recevoir plusieurs candidatures avant de prendre une décision à ce sujet.
Il rappelle au conseil qu'il n'y pas urgence, le contrat de Mr Lancier allant jusqu'au 1 avril 2009.

Un contrat saisonnier
Le conseil décide de proposer un contrat saisonnier à temps partiel pour les mois de juillet et août 2008 afin d'augmenter la plage horaire d'ouverture durant la pério de estivale et d'étudier le bénéfice ou pas de cette mesure qui ne pourra être reprise que si elle s'auto finance .

5-2 Commission Jeunes Martine Defay (présidente), Anne Hazebaërt, Ginny Rossiter

5-3 Commission d'Environnement Ginny Rossiter (président)
+ pour chaque village, le représentant village et les habitants intéressés

6 - Désignation d'un conseiller à la Défense

Mr Jean-François Servant est désigné comme conseiller à la Défense

7 - Rapport de la commission des litiges

Litige Campart/ Coget (datant de l'ancienne mandature)
M le Maire souligne qu'il souhaiterait une conciliation entre les deux parties, et souhaite que les gens puissent vivre en harmonie les uns avec les autres. Il rappelle néanmoins que toute construction sur un terrain appartenant à une section ou à la commune faite sans accord est illégale. M le Maire fait lecture de la réponse de l'ancien maire M Barthomeuf faite avant la fin de son mandat le 12/02/2008, suite à la requête des époux Campart. La lettre précise qu'il s'agit d'une autorisation verbale et que « la construction est effectivement illégale ».
Le maire suspend la séance à 11h20 pour écouter les arguments de M et Madame Coget, présents dans la salle.
La séance est reprise 11h 23
Après vérification, il est établi que le terrain en question appartient aux habitants de Channat qui en sont les propriétaires.
Ce sont donc les habitants du village qui devront prendre une position concernant ce litige.
M Portal est chargé par le Conseil de les réunir dans ce but et organisera une consultation.

8 - Divers

8-1 Fauchage

Le conseil mandate M Chicoutel pour passer commande à Mr Vidal de s'occuper du fauchage des bords de routes.
Le prix sera de 39,50 € l'heure contre 37,00 en 2007.

8-2 Horaires de travail de l'employé communal

Le conseil décide de renouveler le contrat de l'employé actuel et de lui proposer un avenant au contrat pour moduler les horaires en fonction du travail à faire à chaque moment de l'année

8-3 Le véhicule communal

Le conseil approuve l'achat de nouveaux pneus.
Il est signalé que le radiateur est à réparer.

8-4 classification de la secrétaire de la Mairie

Le conseil vote à l'unanimité que la secrétaire soit classée à l'échelon 12 d ès le 1er mai. (centre de gestion)

8-5 Gîtes Ruraux exonération de taxes focières

Un propriétaire de gîte demande à être dispensé de la taxe foncière comme la loi en offre la possibilité.
Le conseil se prononcera après étude de l'impact financier.
Nota : Après recherche (après la séance) il s'avère que le conseil sortant s'est prononcé sur le sujet par la négative en février 2008

8-6 Déchets

Une benne sera demandée avec incitation à débarrasser le domaine public comme privé des encombrants et autres objets non utilisés et nuisant à l'environnement

8-7Travaux de déviation de canalisation CD16

Le conseil décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise Comte (Lavoûte) pour la somme de 397 0 €, au lieu du devis de 6733 € déj à reçu pour ce même travail, ce qui libère 3363 € pour un autre projet.
Les travaux seront à faire avant le 31 août **au plus tard.**

8-8 Parking de la mairie

Voir la possibilité de matérialiser les places.

8-9 Matériel

Le conseil approuve l'achat d'une imprimante laser couleur Xérox + fax + photocopieuse + scanner pour 561 €

8-10 Centre de Gestion

Une décision concernant la dématérialisation des marchés publics est mis en suspens faute de détails.

8-11 Borne incendie

Une borne incendie à Cissac serait à remettre en état puisqu'elle ne donne plus d'eau (demande d'un particulier). Le maire rappelle que son utilisation est réservée aux pompiers uniquement.

8-12 Divagation des chiens

Un article paraîtra dans le journal concern ant les chiens qui divaguent et ont occasionné récemment un problème.
Adhésion

8-13 Le conseil décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.
Le prix d'adhésion est de 50 €
Ses adhérents peuvent solliciter la Fondation pour lancer des souscriptions concernant le patrimoine privé et public.

8-14 Logement communal à Tapon

Le locataire signale que la dalle à l'entrée de la cave est tombée.
M le Maire a demandé un devis à Mr Emile Bouche pour les travaux nécessaires.
VOTE : Le conseil approuve ces travaux
VOTE : Le conseil approuve également le remplacement de la porte -fenêtre.
Un devis sera demandé

8-15 La salle polyvalente

Le conseil approuve l'achat d'un chauffe-eau en remplacement de celui qui ne fonctionne plus.

La séance est close à 13h00